



## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Direction générale de l'Insee (maître d'ouvrage)

Insee-Pôle de compétence Tourisme (maître d'œuvre). L'enquête est réalisée dans 9 DR Insee, sites de collecte

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.

L'enquête dans sa version actuelle a reçu un avis d'opportunité favorable en 2002 et a été présentée au comité du label en mai 2003. Elle n'a pas été modifiée depuis.

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air classée 1 à 5 étoiles et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- occupation quotidienne des emplacements, selon que les emplacements sont nus ou équipés d'hébergement (locatifs),
- part des emplacements loués par des «Tours-Operators »
- arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et selon le type d'emplacements
- durée moyenne de séjour.

Il s'agit d'une enquête réalisée mensuellement durant la saison touristique (mai-septembre). Le champ de l'enquête est la France métropolitaine. L'enquête est réalisée par voie postale.

La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. L'enquête est par sondage (depuis 2013) sur le champ des campings classés 1 à 5 étoiles disposant d'au moins un emplacement loué à une clientèle de passage, sont donc exclus les campings à vocation essentiellement résidentielle ; l'enquête ne porte que sur la fréquentation sur les emplacements de passage. Le taux de sondage de 80% (moyenne nationale) a pour vocation de répondre aux besoins exprimés par les responsables institutionnels nationaux, régionaux et départementaux, sachant que le parc des campings est très concentré et que la moitié des régions ont moins de 300 campings.

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la Note de conjoncture de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). Les données annuelles figurent dans le mémento du tourisme DGCIS.

Par ailleurs, chaque Direction régionale de l'Insee a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les Tableaux Économiques Régionaux de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.